



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 29 janvier 2025 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Guy Baril, préfet suppléant.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

Monsieur Éric Comeau, Maire de la municipalité de La Corne, Monsieur Christian Legault, Maire de la municipalité de St-Dominique-du-Rosaire, Monsieur Gilles Héon, Maire suppléant de la municipalité de Landrienne, Monsieur Martin Roch, Maire de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana, Monsieur Pascal Rheault, Maire de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, Madame Lina St-Hilaire Bérubé, Comité de citoyens de Guyenne, Monsieur Donald Rheault, Maire de la municipalité de Preissac, Madame Claudette Laroche, Mairesse de la municipalité de Launay, Monsieur Jules Grondin, Maire de la municipalité de Berry, Monsieur Ghislain Nadeau, Maire de la municipalité de Trécession, Madame Josseline Lepage, Mairesse de la municipalité de Barraute, Monsieur Alain Trudel, Maire de la municipalité de La Morandière-Rochebaucourt, Monsieur Pierre Deshaies, Représentant de la Ville d'Amos, Monsieur Yanick Lacroix, Maire de la municipalité de La Motte et à distance Monsieur Sébastien D'Astous, Préfet

Ainsi que :

Madame Christine Meunier, Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Mélanie Falardeau, Directrice générale adjointe, Madame Mélissa Lemaire, Adjointe à la Direction générale, Madame Valérie Moses, Directrice des Services forêt et territoire, Madame Roxanne Brousseau, Agente de communication, Monsieur Bernard Blais, Directeur du Service de la culture, du tourisme et de la qualité de vie à la Ville d'Amos, Madame Valérie Castonguay, Agente de développement en loisirs et culture à la Ville d'Amos, Madame Sonia Tardif, Directrice du CLD Abitibi

Absence : Monsieur Rosaire Guénette, Maire de la municipalité de Champneuf, Monsieur André Rioux, Maire de la municipalité de St-Marc-de-Figuery

AG- 001-01-2025

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Donald Rheault, appuyé par Monsieur Yanick Lacroix, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en cédant la présidence à Monsieur Guy Baril, préfet suppléant :

1. **PRÉSENCES**
2. **ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 18 décembre 2024
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du CA du 18 décembre 2024
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal du CA du 14 janvier 2025
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
5. **PRÉSENTATION**
 - 5.1 Présentation du bilan du plan d'action culturel 2024
6. **CLD**
 - 6.1 Nomination d'un représentant de la MRC d'Abitibi au sein du conseil d'administration du CLD Abitibi (remplacement)
 - 6.2 Suivi du Conseil d'administration du CLD Abitibi
7. **SERVICE FORÊT**
 - 7.1 Autorisation contrat services techniques MRC-2024-TEC001
 - 7.2 Financement de projet via le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux EDG 1056
 - 7.3 Suivi des comités relevant du Service forêt
8. **SERVICE TERRITOIRE**
 - 8.1 Suivi du comité relevant du Service territoire
9. **SERVICE D'AMÉNAGEMENT**
 - 9.1 Présentation du défi 1 200 tonnes
 - 9.2 Autorisation de signature d'une entente pour le partage d'une ressource pour la coordination de la TGIRT
 - 9.3 Projet de loi 86 portant sur la Loi visant à assurer la pérennité du

- territoire agricole et sa vitalité
- 9.4 Suivi – SCRSI
- 9.5 Autorisation paiement factures SUMI 2024
- 9.6 Autorisation de paiement de factures pour le remplacement de batteries des tours de communication incendie
- 9.7 Suivi des comités relevant du Service d’aménagement
- 10. DÉVELOPPEMENT LOCAL**
- 10.1 Signature d'une Entente de développement culturel 2025-2027
- 10.2 Signature d'une entente sectorielle régionale de développement en culture 2025-2027
- 10.3 Adoption du plan d'action culturel territorial 2025-2027
- 10.4 Financement en lien avec le CALQ
- 10.5 Suivi des comités en développement
- 11. COMMUNICATIONS**
- 11.1 Suivi du comité en communications
- 12. TERRITOIRES NON ORGANISÉS**
- 13. ADMINISTRATION**
- 13.1 Adoption du règlement no. 190 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi
- 13.2 Avenant à l'Entente sectorielle de développement en matière de soutien à la concertation régionale dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue
- 13.3 Nomination au Comité exécutif en culture
- 13.4 Nomination d'un représentant au Centre d'appel d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT)
- 13.5 Suivi des comités relevant de la Direction générale
- 13.6 Suivi des comités relevant d'organismes partenaires de la MRC d'Abitibi
- 14. CORRESPONDANCE**
- 14.1 MRC de Matawinie – Appui – Demande modification LAU – Plantation et abattage d'arbres
- 14.2 MRC d'Argenteuil – Appui – Modifications à la LAU relativement à la compétence régionale sur la plantation et l'abattage d'arbres
- 14.3 Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur – Contestation – Coût d'exploitation des logiciels PG
- 14.4 Ministère de l'Environnement et du Changement climatique du Canada
- 14.5 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Entente de délégation de la MRC d'Abitibi au CLD Abitibi
- 14.6 Municipalité de La Motte – Pétition : Construction de l'urgence, des soins intensifs et du bloc opératoire au Centre Hospitalier Hôtel-Dieu d'Amos
- 14.7 Municipalité de La Motte – Modification de l'utilisation du facteur comparatif dans le processus d'évaluation municipale
- 14.8 Municipalité de Sainte-Sabine - Appui - Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités
- 14.9 Falco - Rapport du BAPE concernant le projet Falco Horne 5
- 14.10 UQAT - Reddition de compte du projet grandes cultures biologiques
- 14.11 UQAT - Reddition de compte du projet production bovine écoresponsable
- 14.12 Producteurs de grains du Québec - Recensement hydriques
- 14.13 MRC de Manicouagan - Dénonciation - Suspension temporaire du Programme d'adaptation de domicile (PAD)
- 14.14 MRC de Sept-Rivières - Appui - Couverture cellulaire
- 15. AFFAIRES DIVERSES**
- 15.1 Rencontre avec l'entreprise Ramo
- 15.2 Projet de regroupement des services incendie
- 15.3 AgriRÉCUP
- 15.4 Suivi de la pétition pour la construction de l'urgence, des soins intensifs et du bloc opératoire au Centre Hospitalier Hôtel-Dieu d'Amos
- 15.5 Projet d'aire protégée déposé par le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni



16. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

AG- 002-01-2025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par Monsieur Alain Trudel, appuyé par Madame Claudette Laroche, et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2024.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CA DU 18 DÉCEMBRE 2024

Le procès-verbal du Comité administratif extraordinaire du 18 décembre 2024 est déposé.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CA DU 14 JANVIER 2025

Le procès-verbal du Comité administratif du 14 janvier 2025 est déposé.

PRÉSENTATION DU BILAN DU PLAN D'ACTION CULTUREL 2024

Monsieur Bernard Blais, directeur du Service de la culture, du tourisme et de la qualité de vie à la ville d'Amos, et Madame Valérie Castonguay, agente de développement culturel, présentent le bilan du plan d'action culturel territorial 2024 et les grandes lignes du plan d'action 2025.

AG- 003-01-2025

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC D'ABITIBI AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD ABITIBI (REPLACEMENT)

CONSIDÉRANT QUE la fusion entre la ville d'Amos et la municipalité de Saint-Félix de Dalquier a pris effet janvier 2025 et que Monsieur Félix Labrecque n'est plus membre de la Table des conseillers de comté, celle-ci doit proposer un remplaçant pour le siège numéro 5 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Roch, appuyé par Monsieur Jules Grondin, et unanimement résolu de nommer Monsieur Alain Trudel administrateur sur le siège numéro 5, et ce, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle régulière de 2024 du CLD Abitibi.

ADOPTÉE

SUIVI DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD ABITIBI

Il n'y a pas de suivi du Conseil d'administration du CLD Abitibi.

AG- 004-01-2025

AUTORISATION CONTRAT SERVICES TECHNIQUES MRC-2024-TEC001

Il est proposé par Monsieur Éric Comeau, appuyé par Monsieur Donald Rheault, et unanimement résolu d'autoriser la MRC d'Abitibi à octroyer le contrat de services techniques MRC-2024-TEC001 au montant de 27 700 \$ à Outland, une division de Dexterra. Le Service forêt de la MRC d'Abitibi récupérant la totalité des taxes, les dépenses réelles sont présentées et n'incluent pas les taxes.

ADOPTÉE

AG- 005-01-2025

FINANCEMENT DE PROJET VIA LE FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX EDG 1056

Il est proposé par Monsieur Pascal Rheault, appuyé par Monsieur Yanick Lacroix, et unanimement résolu de financer le projet suivant via le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux :

- 359 000 \$ à la municipalité de Barraute pour le projet « FF 2024-06 Sentiers de vélos de montagne – Phase 2 », via l'enveloppe dédiée à la municipalité de Barraute.

ADOPTÉE



SUIVI DES COMITÉS RELEVANT DU SERVICE FORÊT

Comité consultatif forêt

Monsieur Pascal Rheault annonce que l'ouverture du camp Carcajou sera le 1^{er} mars 2025.

Monsieur Rheault mentionne que la dernière rencontre du Comité consultatif forêt a porté principalement sur un projet à la municipalité de Barraute. Madame Valérie Moses ajoute qu'une rencontre sera organisée prochainement entre les différentes EDG du territoire.

Monsieur Jules Grondin souligne l'invitation qu'a reçue Madame Moses afin de donner une présentation du Service forêt de la MRC d'Abitibi à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le 28 janvier 2025.

Comité de la forêt récréative

Il n'y a pas de suivi pour le Comité de la forêt récréative.

SUIVI DU COMITÉ RELEVANT DU SERVICE TERRITOIRE

Comité territoire (gravières)

Madame Valérie Moses mentionne que la prochaine rencontre du Comité territoire (gravières) est prévue le 12 février 2025. Au cours de cette réunion, le comité fera un retour sur l'année 2024 et examinera les perspectives et les projets pour l'année 2025.

PRÉSENTATION DU DÉFI 1 200 TONNES

Le Service d'aménagement et Madame Roxanne Brousseau, agente de communications, ont élaboré un défi afin d'encourager le compostage des citoyens.

AG- 006-01-2025

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR LE PARTAGE D'UNE RESSOURCE POUR LA COORDINATION DE LA TGIRT

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF) prévoit que le ministre doit élaborer un plan tactique et un plan opérationnel d'aménagement forestier intégré pour chacune des unités d'aménagement, en collaboration avec la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) ;

CONSIDÉRANT QUE selon la LADTF, les TGIRT sont mises en place dans le but d'assurer la prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et des organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation des usages ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 55.1 de LADTF, le ministre peut confier la composition et le fonctionnement de la TGIRT à des municipalités régionales de comté (MRC) ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC d'Abitibi et de La Vallée-de-l'Or ont signé cette entente de délégation pour la composition et le fonctionnement de TGIRT pour les unités d'aménagements 083-51, 084-51, 084-62 et 086-51 ;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aménagement durable des forêts (PADF) a pour objectif général d'optimiser, avec la participation des intervenants locaux, l'aménagement du territoire forestier dans une perspective de développement durable et comme objectif spécifique de soutenir le fonctionnement des TGIRT ;

CONSIDÉRANT QUE le PADF a aussi comme objectif de permettre la réalisation d'interventions ciblées visant, notamment, la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les territoires forestiers résiduels sous entente de délégation de gestion ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a délégué, par entente, la gestion du PADF aux MRC de l'Abitibi-Témiscamingue ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC d'Abitibi et de La Vallée-de-l'Or ont signifié un intérêt



de regrouper leur TGIRT en une seule entité ;

CONSIDÉRANT QU'une seule ressource sera nécessaire pour assumer la coordination des deux (2) TGIRT pour un poste à temps plein ;

CONSIDÉRANT QUE le financement du PADF permet d'assumer le fonctionnement des TGIRT et la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les territoires forestiers résiduels sous entente de délégation de gestion ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC d'Abitibi et de La Vallée-de-l'Or souhaitent conserver leur financement provenant du PADF de manière indépendante ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jules Grondin, appuyé par Monsieur Gilles Héon, et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale ou sa représentante à signer l'entente portant sur le regroupement des Tables de gestion intégrée des ressources du territoire pour les unités d'aménagement 083-51, 084-51, 084-62 et 086-51 comprises dans les MRC d'Abitibi et de La Vallée-de-l'Or.

ADOPTÉE

PROJET DE LOI 86 PORTANT SUR LA LOI VISANT À ASSURER LA PÉRENNITÉ DU TERRITOIRE AGRICOLE ET SA VITALITÉ

Une présentation des principaux éléments qui pourraient toucher la MRC et les municipalités est faite. Il est également mention des modifications qui sont déjà en vigueur.

SUIVI – SCRSI

À titre de suivi, le schéma de couverture de risques en sécurité incendie a été déposé au ministre de la Sécurité publique le 23 janvier dernier pour attestation. Le ministre dispose d'un délai de 120 jours pour l'analyser. Une fois approuvé, la Table des conseillers de comté devra adopter le schéma pour en assurer l'entrée en vigueur.

AG- 007-01-2025

AUTORISATION PAIEMENT FACTURES SUMI 2024

Il est proposé par Monsieur Donald Rheault, appuyé par Monsieur Yanick Lacroix, et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture de 2 830,02 \$ pour l'intervention SUMI sur le territoire de la municipalité de La Morandière-Rochebaucourt. Les sommes seront prises dans les surplus du Service territoire.

ADOPTÉE

AG- 008-01-2025

AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES POUR LE REMPLACEMENT DE BATTERIES DES TOURS DE COMMUNICATION INCENDIE

Il est proposé par Monsieur Éric Comeau, appuyé par Monsieur Yanick Lacroix, et unanimement résolu d'autoriser le remplacement de deux (2) batteries sur les tours de télécommunication de La Corne et Guyenne pour un montant de 2 000 \$ avant les taxes. Les sommes seront prises dans les surplus du Service territoire.

ADOPTÉE

SUIVI DES COMITÉS RELEVANT DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT
Comité territorial en aménagement du territoire

Madame Mélanie Falardeau explique que le Comité territorial en aménagement du territoire attend qu'une analyse plus en détail des documents relatifs aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) soit terminée avant de convoquer une rencontre, où un plan d'action sera présenté.

Comité consultatif en environnement

Il n'y a pas de suivi pour le Comité consultatif en environnement.

Comité de disposition des boues de fosses septiques



Il n'y a pas de suivi pour le Comité de disposition des boues de fosses septiques.

Comité consultatif agricole

Il n'y a pas de suivi pour le Comité consultatif agricole.

Comité directeur du Plan de développement de la zone agricole

Il n'y a pas de suivi pour le Comité directeur du Plan de développement de la zone agricole.

Comité incendie

Il n'y a pas de suivi pour le Comité incendie.

AG- 009-01-2025

SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2025-2027

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de développement culturel (EDC) actuelle arrive à échéance et que le Comité exécutif en culture recommande de signer une nouvelle entente pour 2025-2026-2027 ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCC) injecte 50 % et que la MRC d'Abitibi et la ville d'Amos sont partenaires pour le financement de l'autre 50 % en provenance du milieu ;

CONSIDÉRANT QUE la part de la MRC d'Abitibi dans cette nouvelle EDC 2025-2027 sera de :

- 2025 : 31 500 \$ (déjà budgété) ;
- 2026 : 31 500 \$ via l'enveloppe du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 ;
- 2027 : 32 025 \$ via l'enveloppe du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 ;

CONSIDÉRANT QUE la ville d'Amos s'engage à contribuer à l'EDC à la hauteur de :

- 2025 : 4 500 \$ (déjà budgété) ;
- 2026 : 4 500 \$;
- 2027 : 4 675 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi a délégué la gestion de l'EDC 2023-2024 à la ville d'Amos et qu'elle désire faire de même pour la prochaine EDC 2025-2027 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Trudel, appuyé par Madame Josseline Lepage, et unanimement résolu :

- D'engager les sommes suivantes au budget pour financer la part de la MRC d'Abitibi, soit 31 500 \$ pour 2025 (déjà budgété), 31 500 \$ pour 2026 et 32 025 \$ pour 2027 via l'enveloppe du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 ;
- Désigner le préfet de la MRC d'Abitibi, Monsieur Sébastien D'Astous, ou son remplaçant, comme signataire de la nouvelle Entente de développement culturel (EDC) 2025-2027 ;
- Déléguer la gestion de l'Entente de développement culturel (EDC) 2025-2027 à la ville d'Amos.

ADOPTÉE

AG- 010-01-2025

SIGNATURE D'UNE ENTENTE SECTORIELLE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT EN CULTURE 2025-2027

CONSIDÉRANT QUE les MRC de la région s'associent, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) via son Fonds régions et ruralité (FRR - Volet 1) pour signer une convention d'entente sectorielle visant le soutien au développement culturel dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue pour les années 2025 à 2027 inclusivement ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente vise la mise en œuvre de projets culturels régionaux,



tels que la mise en valeur du patrimoine culturel, l'éveil artistique et patrimonial des 0-6 ans, la médiation culturelle ainsi que le soutien à des organismes spécifiques à portée régionale ;

CONSIDÉRANT QUE le MCC et le MAMH injectent également 90 000 \$ chacun dans cette entente sectorielle régionale de développement en culture ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité exécutif en culture recommande d'injecter les sommes et de signer cette entente de trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC d'Abitibi injectera 3 333 \$ par année (2025-2026-2027) pour un total de 10 000 \$ pour trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi injectera 75 % de cette somme (2 500 \$/an) et que la ville d'Amos injectera 25 % de cette somme (833 \$/an) ;

CONSIDÉRANT QU'il faut désigner un signataire de l'entente et un représentant au comité de gestion de l'Entente ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Deshaies, appuyé par Monsieur Christian Legault, et unanimement résolu de :

- Prévoir la somme de 2 500 \$ au budget pour les années 2026 et 2027 conditionnellement à ce que la ville d'Amos budgete 833 \$ pour les années 2026 et 2027. La somme de 2025 est déjà budgétée par les deux (2) organisations dans les dépenses liées au plan d'action culturel 2025 ;
- Désigner Monsieur Sébastien D'Astous, préfet de la MRC d'Abitibi ou son remplaçant, pour signer la convention d'Entente sectorielle visant le soutien au développement culturel dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue ;
- Désigner Monsieur Bernard Blais, directeur du Service culture, tourisme et qualité de vie à la ville d'Amos ou son remplaçant et Madame Valérie Castonguay, agente de développement culturel ou son remplaçant (substitut), comme représentants au comité de gestion de l'entente sectorielle visant le soutien au développement culturel dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

AG- 011-01-2025

ADOPTION DU PLAN D'ACTION CULTUREL TERRITORIAL 2025-2027

CONSIDÉRANT QUE de nombreux acteurs culturels ont été consultés pour la mise à jour du plan d'action culturel territorial 2025-2027 ;

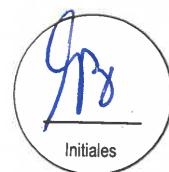
CONSIDÉRANT QUE le plan d'action 2025-2027 a été déposé et approuvé par la Commission culturelle territoriale, dont fait partie notre élu désigné par la Table des conseillers de comté ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité exécutif en culture recommande la réaffectation du résiduel 2024, qui représente pour la MRC un montant de 11 002 \$, en 2025 pour réaliser des projets du plan d'action culturel territorial ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité exécutif en culture recommande l'adoption du plan d'action culturel 2025-2027 ainsi que le plan d'action 2025 incluant la réaffectation des résiduels 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Deshaies, appuyé par Monsieur Christian Legault, et unanimement résolu :

- De réaffecter la part des résiduels de l'Entente de développement culturel (EDC) 2023-2024 en 2025, soit la somme de 11 002 \$ qui avait été budgétée pour la réalisation du plan d'action culturel territorial, conditionnellement à ce que la ville d'Amos réaffecte sa part de résiduel de 3 667 \$ et le ministère de la Culture et des Communications réaffecte sa part de 14 669 \$;
- D'adopter le plan d'action culturel territorial 2025-2027 conditionnellement à ce qu'un plan d'action incluant le budget soit déposé annuellement pour adoption par la Table des conseillers de comté ;



- D'adopter le plan d'action culturel territorial 2025 (dont les sommes ont déjà été budgétées) incluant la réaffectation des résiduels 2024.

ADOPTÉE

FINANCEMENT EN LIEN AVEC LE CALQ

Madame Claudia Caron, artiste en arts visuels, recevra une bourse de 20 000 \$ pour son projet « Biophilies » qui a comme objectif d'explorer l'utilisation de matériel vivant (plantes, mousses, lichens) visant à être intégré à des œuvres abstraites sur panneaux de bois.

SUIVI DES COMITÉS EN DÉVELOPPEMENT

Comité FRR Volet 3 – Projets « Signature Innovation » des MRC

Madame Christine Meunier explique l'avancement du projet identifié pour le Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 3 et explique qu'il suit son cours. Un suivi sera fait à une séance ultérieure de la Table des conseillers de comté.

Comité FRR Volet 4 – Soutien à la vitalisation

Madame Christine Meunier rappelle que l'entente du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 se termine bientôt. Il est cependant trop tôt pour déterminer s'il y aura des résiduels.

Comité exécutif en tourisme

Le suivi du Comité exécutif en tourisme a été fait dans les points réguliers de la Table des conseillers de comté.

Comité exécutif en culture

Monsieur Guy Baril mentionne que la dernière rencontre du Comité exécutif en culture a notamment porté sur les ententes territoriales et sur le Salon du livre 2025 qui tiendra un point de presse prévu pour mars 2025. De plus, une rencontre sous le thème de résidence des artistes aura lieu prochainement.

Commission culturelle territoriale

Il n'y a pas de suivi pour la Commission culturelle territoriale.

Comité d'analyse des projets structurants pour améliorer la qualité de vie

Il n'y a pas de suivi pour le Comité d'analyse des projets structurants pour améliorer la qualité de vie.

Comité voies navigables

Il n'y a pas de suivi pour le Comité voies navigables.

Comité en développement social

La première rencontre du Comité en développement social se tiendra en mars 2025. Madame Carole Boucher de la Corporation de développement communautaire d'Amos y fera d'ailleurs une présentation.

SUIVI DU COMITÉ EN COMMUNICATIONS

Comité des communications

Madame Roxanne Brousseau rappelle que la Rencontre des conseils municipaux s'est tenue le 22 janvier 2025. L'événement a été apprécié des participants, donc la MRC étudie la possibilité de tenir l'événement en 2026.

Monsieur Jules Grondin propose que la prochaine édition porte sur l'accueil des nouveaux élus considérant les élections municipales en novembre 2025.

AG- 012-01-2025

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 190 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

CONSIDÉRANT l'article 491 du *Code municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1 (ci-après « *Code municipal* »), qui permettent à une MRC de faire, modifier ou abroger des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et le maintien du bon



ordre et de bienséance pendant les séances du Conseil de la MRC ;

CONSIDÉRANT l'article 150 du *Code municipal*, qui permet au Conseil de la MRC d'adopter un règlement pour régir la période de questions lors de ses séances ;

CONSIDÉRANT l'article 159.1 du *Code municipal*, qui oblige le Conseil de la MRC à adopter un règlement de régie interne et notamment y prévoir des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant ses séances ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi souhaite établir des règles afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du conseil ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger le règlement numéro 87, concernant la période de questions réservée à l'assistance lors des séances du Conseil de la MRC d'Abitibi et le règlement 170 concernant le lieu et l'heure des séances du Conseil de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 190 de Régie interne des séances du conseil de la MRC a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 18 décembre 2024 et qu'un avis de motion a été donné par Monsieur Guy Baril à cet effet lors de cette même séance (résolution numéro AG-254-12-2024) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jules Grondin, appuyé par Monsieur Donald Rheault, et unanimement résolu que le présent règlement numéro 190 portant le nom « Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi » soit adopté séance tenante.

ADOPTÉE

AG- 013-01-2025

AVENANT À L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE DE SOUTIEN À LA CONCERTATION RÉGIONALE DANS LA RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi a signé une Entente sectorielle de développement en matière de soutien à la concertation régionale dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue en mars 2022 ;

ATTENDU QUE les PARTIES, en accord avec la clause 12 de l'Entente, ont convenu de produire un avenant afin de prolonger la durée de l'Entente et d'y affecter des sommes supplémentaires ;

ATTENDU QUE des sommes résiduelles de l'enveloppe régionale du Volet 1 - Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité sont disponibles pour engagement d'ici le 31 mars 2025 ;

ATTENDU QUE le renouvellement de la Stratégie en occupation et vitalité des territoires nécessitera une participation accrue aux travaux de mise en œuvre des nouvelles priorités régionales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Comeau, appuyé par Monsieur Alain Trudel, et unanimement résolu :

- Que la MRC d'Abitibi s'engage à investir par l'entremise du Fonds régions et ruralité - Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, la somme supplémentaire de 6 000 \$, pour l'exercice 2024-2025 ;
- D'autoriser Monsieur Sébastien D'Astous, préfet, à signer l'avenant à l'Entente sectorielle de développement en matière de soutien à la concertation régionale dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue pour et au nom de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

AG- 014-01-2025

NOMINATION AU COMITÉ EXÉCUTIF EN CULTURE

Il est proposé par Monsieur Pierre Deshaies, appuyé par Monsieur Donald Rheault, et unanimement résolu de nommer le conseiller de comté suivant à titre de représentant de la MRC d'Abitibi au Comité exécutif en



culture pour une durée d'un (1) an (décembre 2025) :

- Monsieur Guy Baril.

ADOPTÉE

AG- 015-01-2025

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CENTRE D'APPEL D'URGENCE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAUAT)

Il est proposé par Monsieur Martin Roch, appuyé par Monsieur Pierre Deshaies, et unanimement résolu de nommer le conseiller de comté suivant à titre de représentant de la MRC d'Abitibi au Centre d'appel d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) pour un mandat d'un an et demi (1 ½) (janvier 2025 à juin 2026) :

- Monsieur Yanick Lacroix.

ADOPTÉE

SUIVI DES COMITÉS RELEVANT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Comité de sécurité publique

La prochaine séance du Comité de sécurité publique est le 13 février 2025.

Comité de suivi de l'Entente de partenariat durable

Il n'y a pas de suivi pour le Comité de suivi de l'Entente de partenariat durable.

Comité de suivi de la planification stratégique

Il n'y a pas de suivi pour le Comité de suivi de la planification stratégique.

SUIVI DES COMITÉS RELEVANT D'ORGANISMES PARTENAIRES DE LA MRC D'ABITIBI

Comité sur le transport collectif

La prochaine rencontre du Comité sur le transport collectif est le 18 février 2025.

Regroupement des partenaires en développement social d'Amos-région

Madame Christine Meunier souligne que Madame Carole Boucher du Regroupement des partenaires en développement social d'Amos-Région fera une présentation à la Table des conseillers de comté du 26 février 2025.

Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT)

Il n'y a pas de suivi pour le Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue.

Table de concertation du Parc national d'Aigebelle

Il n'y a pas de suivi de la Table de concertation du Parc national d'Aigebelle.

Agence de Mise en valeur régionale des Forêts privées de l'Abitibi

Il n'y a pas de suivi de l'Agence de Mise en valeur régionale des Forêts privées de l'Abitibi.

Conseil d'administration du Mont-Vidéo

Madame Josseline Lepage mentionne que plusieurs projets sont à l'étude par le Conseil d'administration du Mont-Vidéo.

MRC DE MATAWINIE – APPUI – DEMANDE MODIFICATION LAU – PLANTATION ET ABATTAGE D'ARBRES

La MRC de Matawinie appuie la MRC de l'Assomption dans ses démarches concernant une demande de modification à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* relative à la compétence régionale sur la plantation et l'abattage d'arbres.



MRC D'ARGENTEUIL – APPUI – MODIFICATIONS À LA LAU RELATIVEMENT À LA COMPÉTENCE RÉGIONALE SUR LA PLANTATION ET L'ABATTAGE D'ARBRES

La MRC d'Argenteuil appuie la MRC de l'Assomption dans ses démarches concernant une demande de modification à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* relative à la compétence régionale sur la plantation et l'abattage d'arbres.

MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR – CONTESTATION – COÛT D'EXPLOITATION DES LOGICIELS PG

La Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur se joint au mouvement de contestation par des municipalités et d'autres organismes municipaux de l'augmentation du coût d'exploitation des logiciels de PG Solutions.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DU CANADA

Le ministère de l'Environnement et du Changement climatique du Canada donne suite à la résolution de la MRC d'Abitibi concernant le décret fédéral visant à protéger l'habitat du caribou forestier au Québec.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – ENTENTE DE DÉLÉGATION DE LA MRC D'ABITIBI AU CLD ABITIBI

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec confirme que la MRC d'Abitibi est autorisée à confier l'exercice de certains pouvoirs prévus à la *Loi sur les compétences municipales* au CLD Abitibi.

MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE – PÉTITION : CONSTRUCTION DE L'URGENCE, DES SOINS INTENSIFS ET DU BLOC OPÉRATOIRE AU CENTRE HOSPITALIER HÔTEL-DIEU D'AMOS

La municipalité de La Motte demande au gouvernement du Québec de faire diligence à la construction de l'urgence, des soins intensifs et du bloc opératoire du Centre Hospitalier Hôtel-Dieu d'Amos.

MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE – MODIFICATION DE L'UTILISATION DU FACTEUR COMPARATIF DANS LE PROCESSUS D'ÉVALUATION MUNICIPALE

La municipalité de La Motte appuie la municipalité de Béarn dans ses démarches relatives à une demande de révision et de modification de l'utilisation du facteur comparatif dans le processus d'évaluation municipale.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE - APPUI - DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER DE CERTAINS PROGRAMMES DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS

La municipalité de Sainte-Sabine appuie la MRC Brome-Missisquoi dans ses démarches de dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle et des changements qu'elles peuvent vivre.

FALCO - RAPPORT DU BAPE CONCERNANT LE PROJET FALCO HORNE 5

Ressources Falco Ltée résume les résultats du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant le projet Falco Horne 5 ainsi que les ajustements que la compagnie apportera à ce projet à la suite des recommandations du BAPE.

UQAT - REDDITION DE COMPTE DU PROJET GRANDES CULTURES BIOLOGIQUES

La professeure Stéphanie Lavergne présente le rapport d'étape au 20 décembre 2024 du projet grandes cultures biologiques.

UQAT - REDDITION DE COMPTE DU PROJET PRODUCTION BOVINE ÉCORESPONSABLE

Le professeur Simon Lafontaine présente le rapport d'étape du projet production bovine écoresponsable au 6 décembre 2024.



PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC - RECENSEMENT HYDRIQUE

Les Producteurs de grains du Québec demandent aux municipalités de faire preuve de transparence dans le processus de recensement des cours d'eau.

MRC DE MANICOUAGAN - DÉNONCIATION - SUSPENSION TEMPORAIRE DU PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE (PAD)

La MRC de Manicouagan entame des démarches afin de dénoncer la suspension temporaire par la Société d'habitation du Québec (SHQ) du Programme d'adaptation de domicile (PAD).

MRC DE SEPT-RIVIÈRES - APPUI - COUVERTURE CELLULAIRE

La MRC de Sept-Rivières entame des démarches relatives à la couverture cellulaire auprès des partis politiques du Canada et du gouvernement du Québec.

RENCONTRE AVEC L'ENTREPRISE RAMO

Monsieur Pascal Rheault mentionne avoir rencontré l'entreprise Ramo le 29 janvier 2025 à titre de représentant de l'Union des producteurs agricoles (UPA). Le but de Ramo est de revitaliser certains secteurs où il n'y a pas d'autres acheteurs de terres agricoles. Madame Christine Meunier souligne que la MRC d'Abitibi rencontrera également Ramo le 30 janvier 2025.

Monsieur Sébastien D'Astous a quant à lui discuté avec la ministre des Ressources naturelles afin de discuter des avantages financiers dont disposent certaines compagnies comparativement aux petits producteurs agricoles.

PROJET DE REGROUPEMENT DES SERVICES INCENDIE

Monsieur Éric Comeau demande un suivi dans le dossier du projet de regroupement des services incendie. Madame Mélanie Falardeau mentionne qu'il n'y a pas eu de nouvelle rencontre entre les services incendie, mais une rencontre avec le consultant est prévue au cours des prochains mois.

AGRIRÉCUP

Monsieur Pascal Rheault a rencontré AgriRÉCUP, qui a le mandat de récupérer le plastique agricole. Il souligne l'importance de travailler le dossier puisque la récupération des plastiques agricoles aide à réduire l'envoi de matière dans les sites d'enfouissement des municipalités.

SUIVI DE LA PÉTITION POUR LA CONSTRUCTION DE L'URGENCE, DES SOINS INTENSIFS ET DU BLOC OPÉRATOIRE AU CENTRE HOSPITALIER HÔTEL-DIEU D'AMOS

Madame Christine Meunier mentionne avoir discuté avec Monsieur François Lemire, qui l'a informée du dépassement de l'objectif de 20 000 signatures pour la pétition pour la construction de l'urgence, des soins intensifs et du bloc opératoire au Centre Hospitalier Hôtel-Dieu d'Amos. De plus, des dons d'entreprises privées ont aidé à financer la campagne publicitaire autour de cette pétition. Ce sera la députée, Madame Suzanne Blais, qui déposera la pétition à l'Assemblée nationale.

PROJET D'AIRE PROTÉGÉE DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINI

Monsieur Martin Roch mentionne que la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana rencontrera un représentant de la Première Nation Abitibiwinini puisque les communautés autochtones n'avaient pas à obtenir de résolution d'appui des MRC lors du dépôt de leurs projets d'aires protégées. Monsieur Roch fera parvenir le détail des limites du projet d'aire protégée à la MRC s'il l'obtient.

AG- 016-01-2025

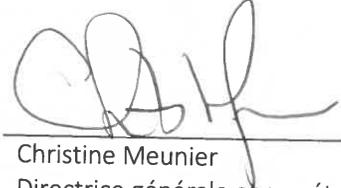
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Pierre Deshaies, appuyé par Madame Josseline Lepage, et unanimement résolu de lever la séance à 21 h 28.

ADOPTÉE




Guy Baril
Préfet suppléant


Christine Meunier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Note : Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées par le préfet suppléant comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.